

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHEL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-15822/24/CM

■ Approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM - Approbation d'une convention
83336

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans l'objectif de renforcer sa place dans la compétition internationale, de s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, de rayonner et influencer en Europe, de conforter la visibilité et l'identité du territoire, de construire de nouveaux piliers économiques, vecteurs d'innovation et créateurs d'emplois dans tous les domaines et de tous niveaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait de la filière d'excellence des « industries numériques et créatives », dont le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, un des axes prioritaires de son nouvel agenda du développement économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022. Cette filière symbolise particulièrement la créativité de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regorge d'un écosystème à la fois riche sur le plan artistique et novateur sur le plan technologique, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement.

En effet, le territoire bénéficie d'infrastructures de production et d'accueil des tournages de premier ordre, comme le Pôle Média de la Belle de Mai dédié aux industries créatives, dont les studios de Marseille – Newen Studios, Les Studios de Saint-Menet, Provence Studios pour les tournages en studios et en backlot, The Next Stage – XR le studio de production virtuelle et la base logistique CinéMaBase inaugurée le 11 octobre 2023.

Il est également pourvu d'un écosystème dynamique qui se densifie autour de sociétés de production exécutives et déléguées, de TPE/PME spécialisées dans la postproduction image et son (montage, étalonnage, mixage, postsynchronisation, sous-titrage/audiodescription, studio mobile...), les effets visuels - VFX, la motion capture, les prises de vues aériennes, la location de matériel (image, son, lumière, machinerie, stations de montage, décors, mobiliers, accessoires, costumes...) et la prestation de services à destination des professionnels de la filière (catering, loges, véhicules de jeu et de régie, sécurité, cascade moteur et physique, effets spéciaux - SFX, ventousage, transport, hébergement) et compte à présent plusieurs studios d'animation.

Il est fort de la présence de deux chaînes TV, France 3 Région et TV Maritima, ainsi que d'un réseau de salles de cinéma très dense, du mono-écran au multiplexe, dotées des meilleures technologies. Il abrite de nombreuses écoles et organismes de formation spécialisés dans les métiers de la filière, venant ainsi renforcer les savoir-faire et les compétences artistiques et techniques des professionnels locaux. L'un des atouts majeurs du territoire réside dans la complémentarité de ces expertises qui forment ensemble, un écosystème florissant aux fortes perspectives de croissance et d'emplois.

Une offre complétée par de nombreux lieux de tournage en décors naturels et un positionnement actif de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de nombreuses villes, comme Marseille (deuxième destination de tournage de l'hexagone), Martigues, Aix-en-Provence, La Ciotat, Aubagne, Port-de-Bouc, Allauch, Marignane, Cassis, pour ne citer que celles qui disposent d'un Bureau d'Accueil des Tournages. Outre la singularité paysagère et patrimoniale de notre territoire, fait de décors naturels urbains, industriels, maritimes, agricoles et forestiers, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité de la lumière et la proximité des infrastructures de transport, font de la Métropole une destination de tournage de plus en plus appréciée.

De plus, le territoire accueille de multiples événements et festivals d'envergure tels que Marseille Web Fest, Music et cinéma, Cartoon Next, Courts y vite, Projections Plurielles, CineHorizontes, SMR 13, Festival Tous courts, Les rencontres des films du Delta, Images de villes - Images de vies, le Panorama des cinémas, le Festival International du Documentaire (FID), le Festival Aflam..., dont la majorité est soutenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Autant d'occasions de promouvoir le territoire et de développer le réseau de professionnels intéressés à venir découvrir les ressources, décors et savoir-faire de la Métropole.

Le territoire métropolitain a un fort potentiel et une place éminente à occuper dans un contexte où les structures de production et d'accueil des tournages, ainsi que l'offre de formations aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel se développent, se transforment, se modernisent, autour du déploiement des programmes d'investissement du plan France 2030 sur l'arc méditerranéen.

Avec ces projets structurants initiés dans le cadre de France 2030, d'anciennes friches et locaux inoccupés reprennent vie et offrent un terreau fertile pour la créativité et l'innovation. Ces investissements importants laissent présager un développement certain de l'offre de services à destination des sociétés de production, ainsi que l'accroissement du nombre de professionnels formés qui permettront de faire face à l'augmentation du volume de tournages déjà visible sur le territoire métropolitain.

En effet, sur la seule année 2022, la Métropole a accueilli près de 400 productions françaises et internationales, représentant plus de 2 200 jours de tournage et prises de vues photographiques en décors naturels et en studios et l'année 2023 a été marquée par l'accueil de nouvelles séries et l'ancrage de productions internationales qui relocalisent en France de nombreux tournages. Les perspectives sont enthousiasmantes, les opportunités sont sans précédent pour les investisseurs et pour tous les acteurs de la chaîne de valeur en termes d'emplois et de retombées économiques évaluées à près de 110 M€ en 2022.

Aussi, les œuvres réalisées sur le territoire sont un vecteur d'image précieux qui concourt à l'attractivité économique et touristique de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'échelle nationale et internationale. Cela va entraîner nécessairement un besoin croissant de soutien financier de la part des sociétés de production qui seront accueillies.

Dans ce contexte et consciente des opportunités et des enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est portée candidate pour intégrer, la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée aux côtés de l'Etat (DRAC), le Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Alpes Maritimes et de Vaucluse (2024-2025), qui définit, les objectifs, les dispositifs et les modalités techniques d'intervention de chaque partenaire. En signant la convention précitée, la Métropole s'engage à s'inscrire dans une politique partenariale sur un ensemble de champs qui comprend le soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Dans ce cadre, la Métropole intégrera le réseau des Commissions du film - CNC et signera une Convention de participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence répond à l'ensemble des conditions d'intégration à la convention dans la mesure où elle déploie depuis plusieurs années une politique en faveur de la filière.

Elle a approuvé par délibération n° ATCS-001-10713/21/CM du Conseil Métropolitain du 19 novembre 2021, les premières orientations stratégiques pour le développement de la filière métropolitaine cinéma, audiovisuel et multimédia et entend poursuivre sa politique de soutien et ses actions en faveur de la filière dans tous ses aspects à travers les axes suivants :

- Le soutien aux salles de cinéma et à la valorisation du patrimoine cinématographique au travers de son abondement à la Régie Culturelle métropolitaine Scènes et Cinés (4 salles art et essai).

- Le soutien à la diffusion, à l'émergence, à la reconquête et au renouvellement des publics au travers des différents événements et festivals qu'elle accompagne, tels que le festival international du format court Marseille WebFest, Projections Plurielles, le festival international Music et cinéma Marseille, le festival de cinéma espagnol CineHorizontes, le festival du film indépendant SMR 13, Le festival Tous courts, Les rencontres des films du Delta, Images de villes - Images de vies.
- Le soutien à la détection et à la professionnalisation des talents au travers d'ateliers d'écriture de scénario et de coaching face caméra qu'elle finance, tels que ceux organisés en partenariat avec le Groupe de recherches et d'essais cinématographique – Le GREC et La Réplique.
- Le soutien à la consolidation de la filière par la mise en réseau et au travers des subventions qu'elle accorde aux associations et groupements professionnels impliqués dans la structuration et le développement de la filière tels que :
 - L'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est – ARTS (1 020 adhérents).
 - La Réplique (355 comédiens).
 - SudAnim (130 adhérents).
 - Les Producteurs Associés – LPA (55 adhérents).
 - L'Association des Auteurs Réalisateurs du Sud-Est – AARSE (200 auteurs, scénaristes).
 - Média Club Méditerranée.
 - L'association européenne du film d'animation – Cartoon.
- La participation à la structuration de la filière et au renforcement de la collaboration avec les institutions et les partenaires, afin d'optimiser et soutenir les projets et actions portés par un écosystème riche et diversifié qui contribuent à notre attractivité et son rayonnement.
- Le soutien aux projets locaux structurants tel que la CinéMaBase et l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, afin de favoriser un ancrage durable des acteurs de la filière et encourager la création d'emplois qualifiés.
- Le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle au travers du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel, Multimédia Métropolitain – FACAMM.
- La création de la Mission cinéma et tournages qui a pour objet :
 - L'accueil des tournages sur le territoire de la Métropole en collaboration avec les communes.
 - La promotion du territoire et ses ressources lors des grands événements professionnels, salons et festivals.
 - L'organisation de repertoires avec les partenaires impliqués qui constituent une occasion unique de présenter aux professionnels nationaux et internationaux l'efficacité des équipes techniques et l'expertise des prestataires de services, dont les studios, installés sur notre territoire. Cela permet également d'associer et de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts qui peuvent aboutir à des tournages sur le territoire.
 - L'accompagnement des associations et groupements professionnels locaux.
 - La collaboration avec les services Métropolitains pour l'accompagnement des projets structurants.
 - La mise en œuvre, la gestion et la promotion du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel, Multimédia de la Métropole Aix-Marseille-Provence – FACAMM.

La concurrence très dynamique d'autres régions rend désormais indispensable de mettre en place le Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM qui n'a pu être lancé en 2022 et dont l'opération d'investissement avait été approuvée par délibération n° ATCS-002-10714/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021.

Le contexte ayant évolué, la Métropole souhaite relancer l'action. Le FACAMM qui sera géré par la Mission cinéma et tournages de la DGD Développement Economique, Innovation, Attractivité et Relations Internationales, a vocation à apporter une aide sélective aux sociétés de production qui choisissent le territoire.

Il vise à soutenir la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de fiction et d'animation de qualité, originales et innovantes.

Il contribuera à la diversité de la création et l'émergence de talents et renforcera l'attractivité du territoire métropolitain sur la question de l'accueil des tournages de fictions en décors naturels et en studios, la fabrication de films d'animation, ainsi que la production/postproduction, générateurs d'emploi (opportunités de formation), de retombées économiques, touristiques et d'image. Il participera à la structuration de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia et aura un effet sur son écosystème in situ.

Le FACAMM s'inscrit dans le cadre du Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) de la Commission Européenne n° 651/2014 du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 par le règlement n°2023/1315 du 23 juin 2023.

La Métropole Aix-Marseille-Provence communiquera le cadre d'intervention et l'appel à projets du FACAMM sur son site internet.

Dans une première phase de mise en place, il est proposé que la Métropole s'adosse aux Comités de lecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui examineront les projets éligibles conformément aux dispositifs et modalités techniques d'intervention définis en accord avec le CNC et la Région dans la convention triennale.

Les Comités de lecture rendent un avis consultatif sur l'opportunité et sur les montants de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur la base de critères d'appréciation artistiques, culturels et économiques et de faisabilité technique et financière.

Le montant de chaque aide est défini en fonction du budget global du film et des dépenses réalisées sur le territoire métropolitain. Ce montant pourrait être bonifié si l'œuvre nécessite l'utilisation des studios ou des nouvelles technologies.

Si l'avis du Comité est favorable (vote des lecteurs uniquement), le projet est ensuite soumis au vote des élus métropolitains réunis en Bureau métropolitain qui décident de l'attribution ou non de l'aide, ainsi que de son montant.

Il est rappelé que l'avis favorable du Comité de lecture n'engage pas les élus métropolitains qui demeurent souverains dans leurs décisions et conservent en la matière un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec les axes politiques de la Métropole et la disponibilité des crédits.

Chaque aide attribuée à une société de production fera l'objet d'une convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire, définissant le montant, les conditions et les modalités du versement de l'aide accordée par la Métropole, tout en précisant les obligations du bénéficiaire.

En conséquence, il est proposé d'intégrer, la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée aux côtés de l'Etat (DRAC), le Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements des Alpes Maritimes et de Vaucluse pour la période 2024-2025 et d'en approuver les termes, ainsi que le cadre d'intervention du dispositif Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain – FACAMM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 26 juin 2014 et déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 par le Règlement (UE) n° 2023/1315 de la Commission européenne du 23 juin 2023, publié au JOUE du 30 juin 2023 ;
- La Communication C332/01 de la Commission européenne publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 15 novembre 2013, dite « Communication cinéma » ;
- Le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L111-2 (2°) et R112-23 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° ECO 003-4137/18/CM du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole portant approbation du principe d'une intervention métropolitaine en matière de soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques ;
- La délibération n° ATCS-001-10713/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021, approuvant les premières orientations stratégiques pour le développement de la filière métropolitaine cinéma, audiovisuel et multimédia ;
- La délibération n° ATCS-002-10714/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Fonds d'Aide Cinéma/Audiovisuel/MultiMedia Métropolitain - FACAMM ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier modifié ;
- La délibération n° 22-380 du 24 juin 2022 de la Commission Permanente du Conseil Régional portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 ;
- La délibération n° ECOR-001-12589/22/CM du 20 octobre 2022 du Conseil de la Métropole portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2027 ;
- La délibération ECOR-001-13223/23/BM du 19 janvier 2023 du Bureau de la Métropole portant approbation d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° 23-0132 du 24 mars 2023 de la Commission Permanente du Conseil Régional portant approbation de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° 23-0709 du 15 décembre 2023 du Conseil Régional portant approbation de la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025, entre l'Etat – Ministère de la culture, la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes-Côte d'Azur, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Conseil Départemental de Vaucluse.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la poursuite des actions et des orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia.

Article 2 :

Est approuvée l'intégration de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, entre l'Etat (DRAC), le Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Conseil Départemental de Vaucluse (2024-2025).

Article 3 :

Est approuvée la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, entre l'Etat (DRAC), le Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Conseil Départemental de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence (2024-2025), ci-annexé.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférent, y compris la Convention de participation au réseau des Commissions du film.

Article 5 :

Sont approuvés le cadre d'intervention du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain – FACAMM, ci-annexé et le principe de mise en opérationnalité du dispositif en 2024.

Article 6 :

Est donnée délégation au Bureau de la Métropole pour attribuer les soutiens financiers aux sociétés de production audiovisuelles et cinématographiques et approuver les conventions qui y seront attachées.

Article 7 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024, en section investissement : autorisation de programme H110G20D01 opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140700D « Fonds Métropolitain de soutien aux productions cinématographiques et audiovisuelles ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX